



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates
Staatskanzlei

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du **11 JAN. 2006**
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la requête du 12 août 2005 de la municipalité de Martigny, sollicitant l'homologation du nouveau plan de quartier « Portes du Rhône » et son règlement (modification du plan de quartier, secteurs S1, T2, T3 et abrogation du plan de quartier, secteur S2);

Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses dispositions cantonales d'application du 23 janvier 1987 (LcAT);

Vu quant aux frais l'article 88 de la loi sur la juridiction et la procédure administratives du 6 octobre 1976 (LPJA);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 9 du 4 mars 2005;

Vu la décision du 11 mai 2005 du conseil général de Martigny approuvant le nouveau plan de quartier « Portes du Rhône » et son règlement, décision publiée dans le Bulletin officiel No 22 du 3 juin 2005;

Vu l'absence de recours déposé contre la décision du conseil général;

Vu le préavis du 28 novembre 2005 du Service de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département des finances, des institutions et de la sécurité,

décide :

d'homologuer le nouveau plan de quartier « Portes du Rhône » et son règlement (modification du plan de quartier, secteurs S1, T2, T3 et abrogation du plan de quartier, secteur S2), tels qu'approuvés par le conseil général de Martigny le 11 mai 2005.

Emolument : Fr. 100.--

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ETAT :

- 5 extr. DFIS
- 1 extr. IF

A notifier par le Département


